

Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud



Rapport d'activité
Juillet 2022 - Juin 2023

Mot de la présidente

Durant cet exercice, la composition du Conseil de Fondation de la FASC a subi de nombreux changements, plusieurs membres étant arrivés au terme de leur mandat.

Nous exprimons nos vifs remerciements pour leur importante contribution aux activités de la FASC à Madame Pascale Fischer, Monsieur Rémy Jaquier et Monsieur Pierre Starobinski et formulons tous nos vœux pour la suite de leurs activités.

De nouveaux membres, nommés par le Conseil d'Etat, ont rejoint la FASC au 1er janvier 2023. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Karine Grasset, Madame Françoise Jaques, Monsieur Jacques Henchoz, Monsieur Patrick Mangold et Monsieur Oscar Tosato.

Après deux exercices fortement impactés par la pandémie, l'activité a retrouvé son rythme d'avant. Nous constatons même une augmentation du nombre de dossiers traités chaque trimestre.

Enfin, la mission exigeante de la FASC ne pourrait se réaliser sans l'équipe du Secrétariat général qui, jour après jour, se mobilise avec compétences et enthousiasme, je les en remercie vivement !

Marina Vachnadze

Présidente



Sommaire

1.	Préambule	04
2.	Répartitions cantonales des bénéfices	04
2.1	Modalités de répartition des bénéfices entre cantons	06
2.2	Montant distribué dans le canton de Vaud	06
3.	Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud	07
3.1	Liste des membres du Conseil de Fondation	07
3.2	Secrétariat général et administration	08
3.3	Organisation	08
3.4	Charges de fonctionnement	09
4.	Modalités d'attribution et règles d'octroi	09
5.	Domaines et répartition	10
5.1	Groupe d'experts Social	11
5.2	Groupe d'experts Culture	12
5.3	Groupe d'experts PRTE Promotion, Recherche, Tourisme, Environnement et Patrimoine construit	13
5.4	Ecart entre les montants requis et les contributions	14
6.	Evolution des demandes et des contributions accordées	15

1 Préambule

Ce rapport d'activité présente les soutiens octroyés par la Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud (ci-après la FASC) entre juillet 2022 et fin juin 2023. Ce sont plus de 32,5 millions de francs qui ont été distribués durant l'exercice. Ce montant a permis d'appuyer la réalisation dans le Canton de 616 projets d'utilité publique.

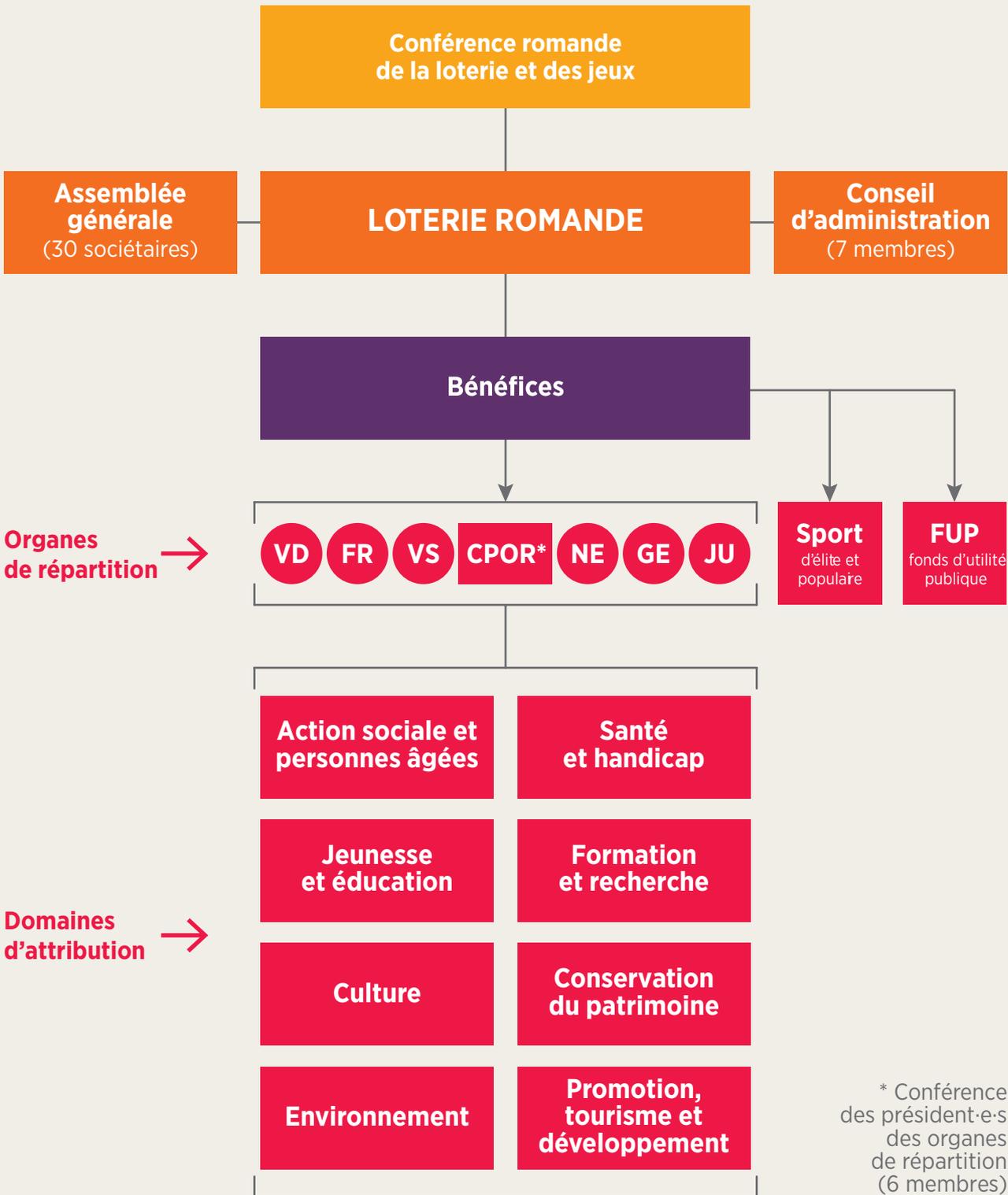
2 Répartitions cantonales des bénéfices

Les bénéfices nets de la Loterie Romande sont intégralement remis aux Organes de répartition des six cantons romands: Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura.

Dans chacun des cantons romands, une commission cantonale est chargée de répartir les bénéfices dégagés par la Loterie Romande. Chaque commission est organisée selon des règles propres.

Un montant de l'ordre de 10% des répartitions cantonales est réservé à des projets d'envergure romande. La Conférence Romande (CPOR), composée des président-e-s des six organes de répartition, est chargée de cette distribution.

Organisation de la Loterie Romande



2.1 Modalités de répartition des bénéfices entre cantons

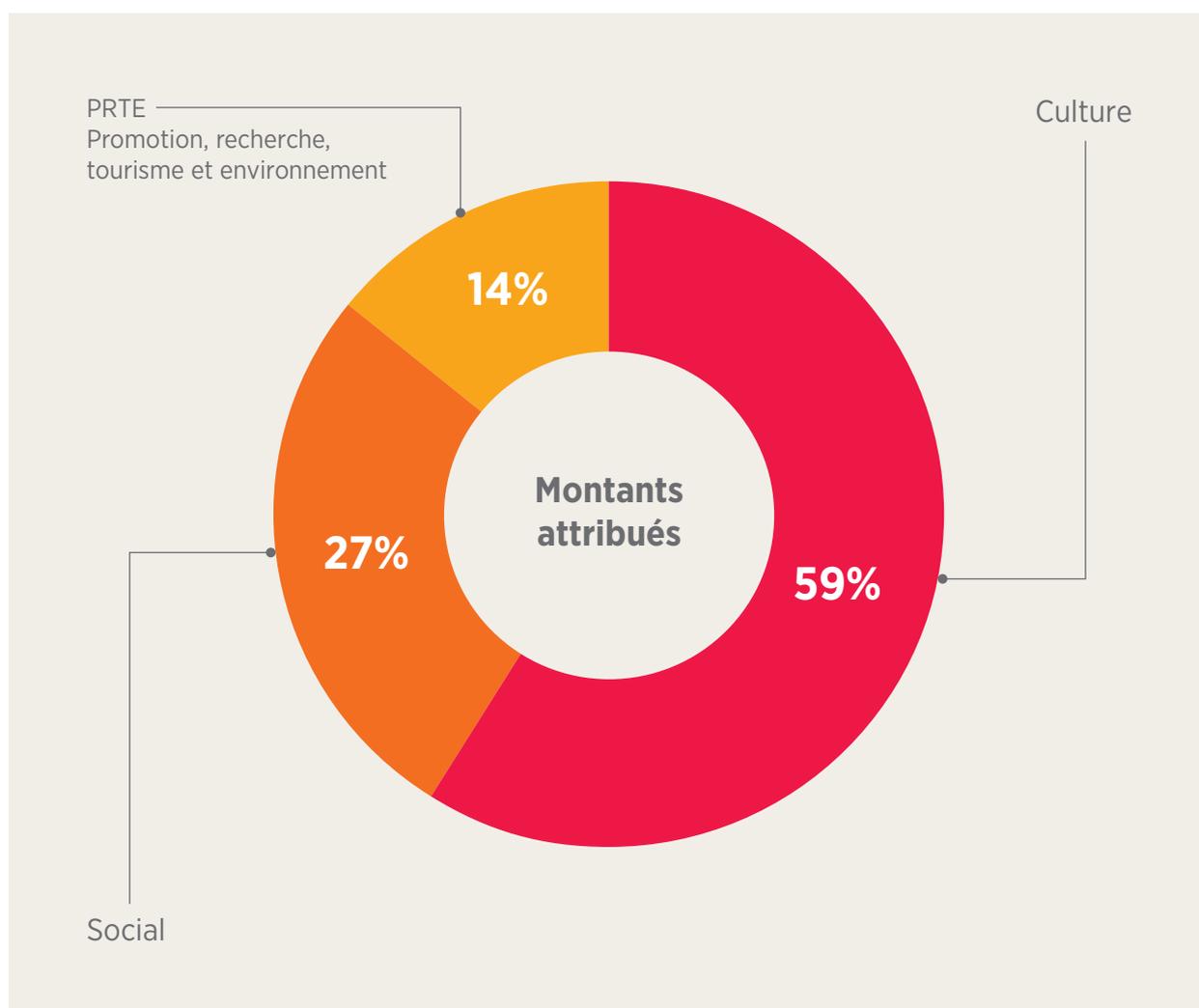
La répartition des bénéfices entre les six cantons tient compte de deux éléments:

- la population de chaque canton
- le revenu global brut des jeux par canton

2.2 Montant distribué dans le canton de Vaud

Pour la période allant de juillet 2022 à fin juin 2023, l'organe vaudois de répartition a attribué un montant total de 32'510'580 francs.

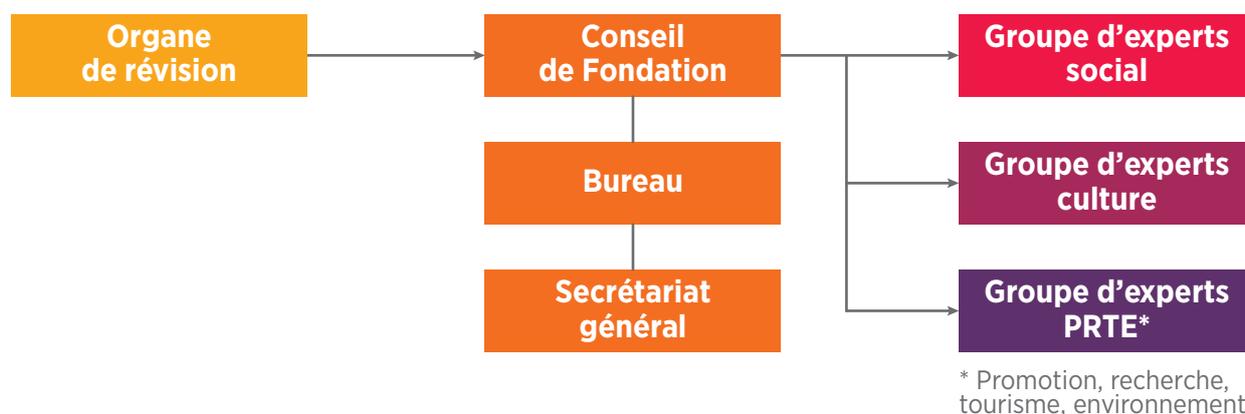
L'octroi des soutiens est trimestriel et le montant se répartit de la manière suivante entre les différents domaines :



Pour cet exercice, le nombre de dossiers reçus s'élève à 1'055. Sur ces 1'055 dossiers, 820 répondant aux critères d'attribution de la FASC ont été examinés par les groupes d'experts concernés.

3 Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud

La Fondation d'aide sociale et culturelle est l'organe chargé de redistribuer les bénéfices de la Loterie Romande sur le territoire vaudois (à l'exception du soutien au sport géré par la Fondation Fonds du Sport Vaudois). Cette entité dispose d'une personnalité juridique propre. Elle est indépendante de l'administration cantonale et de la Loterie Romande.



3.1 Liste des membres du Conseil de Fondation

Madame Marina Vachnadze*	Présidente
Monsieur Rémy Jaquier	Vice-président (jusqu'au 31.12.2022)
Monsieur Patrick Mangold*	Vice-président (dès le 01.01.2023)
Madame Winka Angelrath*	
Madame Hélène Brioschi Levi	
Monsieur Christophe Equey*	
Monsieur Julien Feltin	
Madame Pascale Fischer	(jusqu'au 31.12.2022)
Madame Karine Grasset	(dès le 01.01.2023)
Madame Khany Hamdaoui	
Monsieur Jacques Henchoz	(dès le 01.01.2023)
Madame Françoise Jaques	(dès le 01.01.2023)
Madame Aglaja Kempf	
Madame Catherine Labouchère*	
Monsieur Bruno Marchand	
Monsieur Pierre Starobinski	(jusqu'au 31.12.2022)
Monsieur Oscar Tosato	(dès le 01.01.2023)

* Membres
du Bureau

3.2 Secrétariat général et administration

Monsieur Blaise Triponez, Secrétaire général

Madame Morgane Akermann, Chargée de dossiers

Madame Nathalie Koch, Chargée de dossiers

3.3 Organisation

Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est composé de 14 membres choisis pour leur représentativité des divers secteurs soutenus et des régions du canton de Vaud. Les membres sont nommés par le Conseil d'Etat.

Les membres du Conseil de Fondation ne peuvent prendre part à une proposition ou une décision de contribution en cas de lien d'intérêt personnel, professionnel ou de par des fonctions au sein d'institutions. A cet égard, la directive relative aux récusations s'applique.

Bureau

Composé de 5 membres, le Bureau veille à la bonne marche de la FASC et à l'exécution des décisions du Conseil.

Groupes d'experts

Ces groupes sont chargés d'analyser les dossiers et de faire des propositions de soutien au Conseil de Fondation. Ils sont au nombre de trois :

- Culture
- Social
- PRTE Promotion, Recherche, Tourisme, Environnement et Patrimoine construit

Organe de révision

La société fiduciaire Audict est chargée de réviser les comptes trimestriellement.

Secrétariat général et administration

Le secrétariat général est en charge de l'étude, de la préparation, du suivi et du contrôle des dossiers ainsi que de la gestion administrative.

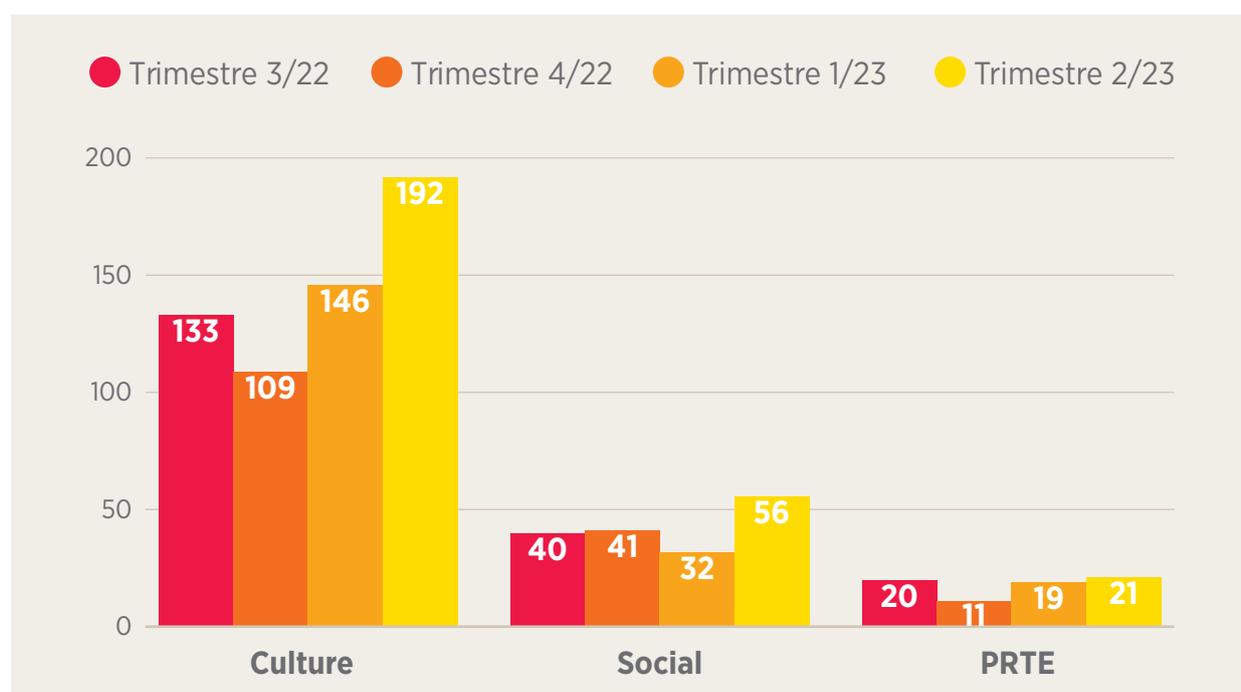
3.4 Charges de fonctionnement

La FASC porte une extrême attention à ses charges de fonctionnement et à la gestion de sa trésorerie. L'objectif est de consacrer le maximum des ressources aux institutions d'utilité publique. Pour la période concernée, les charges de fonctionnement de la FASC représentent moins de 2,5% des dépenses totales.

4 Modalités d'attribution et règles d'octroi

Les dossiers sont traités en fonction de critères précis. Le détail des règles d'octroi est public et consultable sur le site www.entraide.ch. Des questionnaires spécifiques doivent être complétés par tous les requérants. Ceux-ci sont ensuite examinés par les différents organes de la FASC. Le Conseil de Fondation prend la décision finale s'agissant de l'octroi de la contribution et du montant à attribuer.

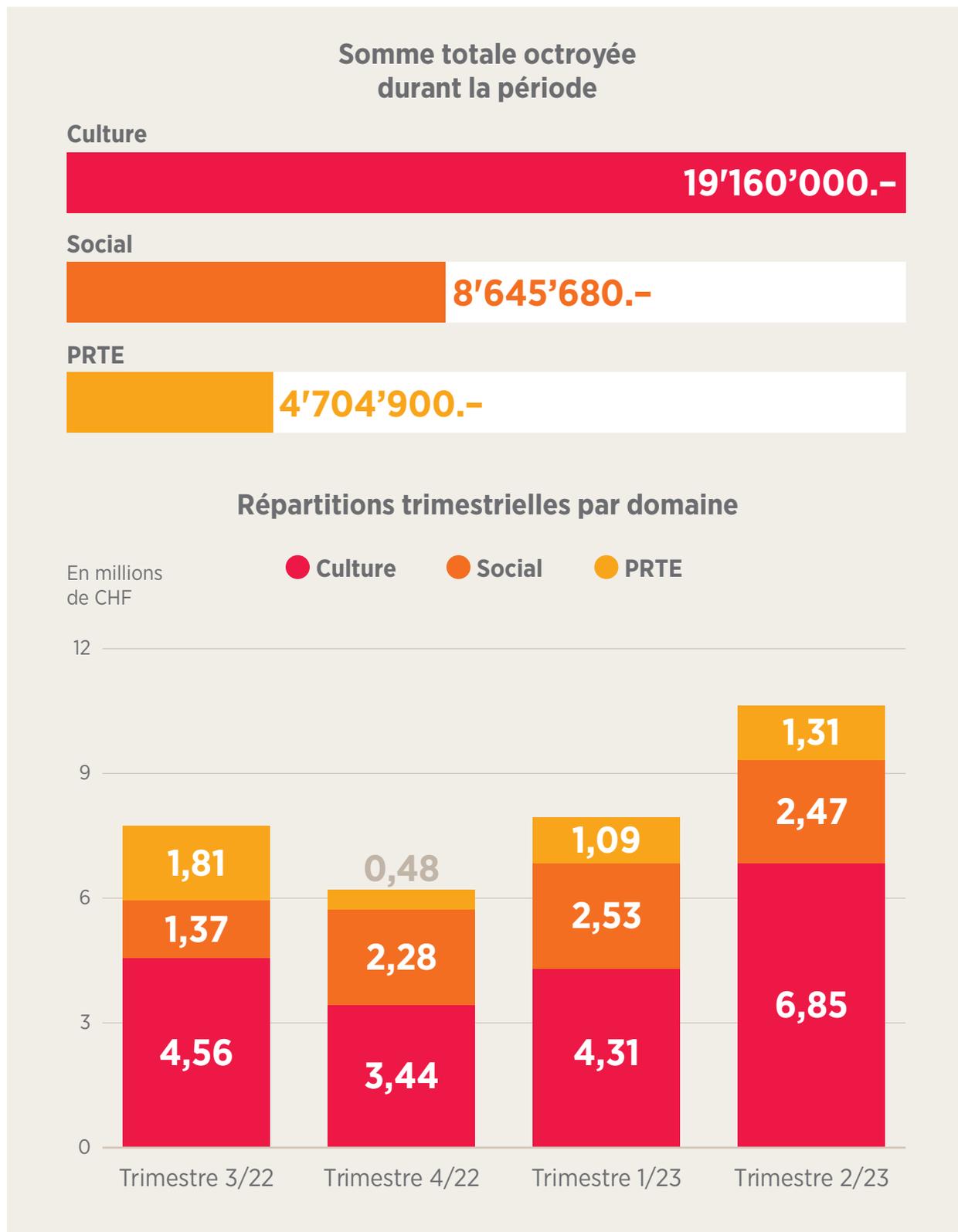
La répartition des 820 dossiers examinés par les trois groupes d'experts se présente comme suit :



La moyenne du nombre de dossiers traités par trimestre est de 145 pour la commission Culture, 42 pour la commission Social et 18 pour la commission PRTE.

5 Domaines et répartition

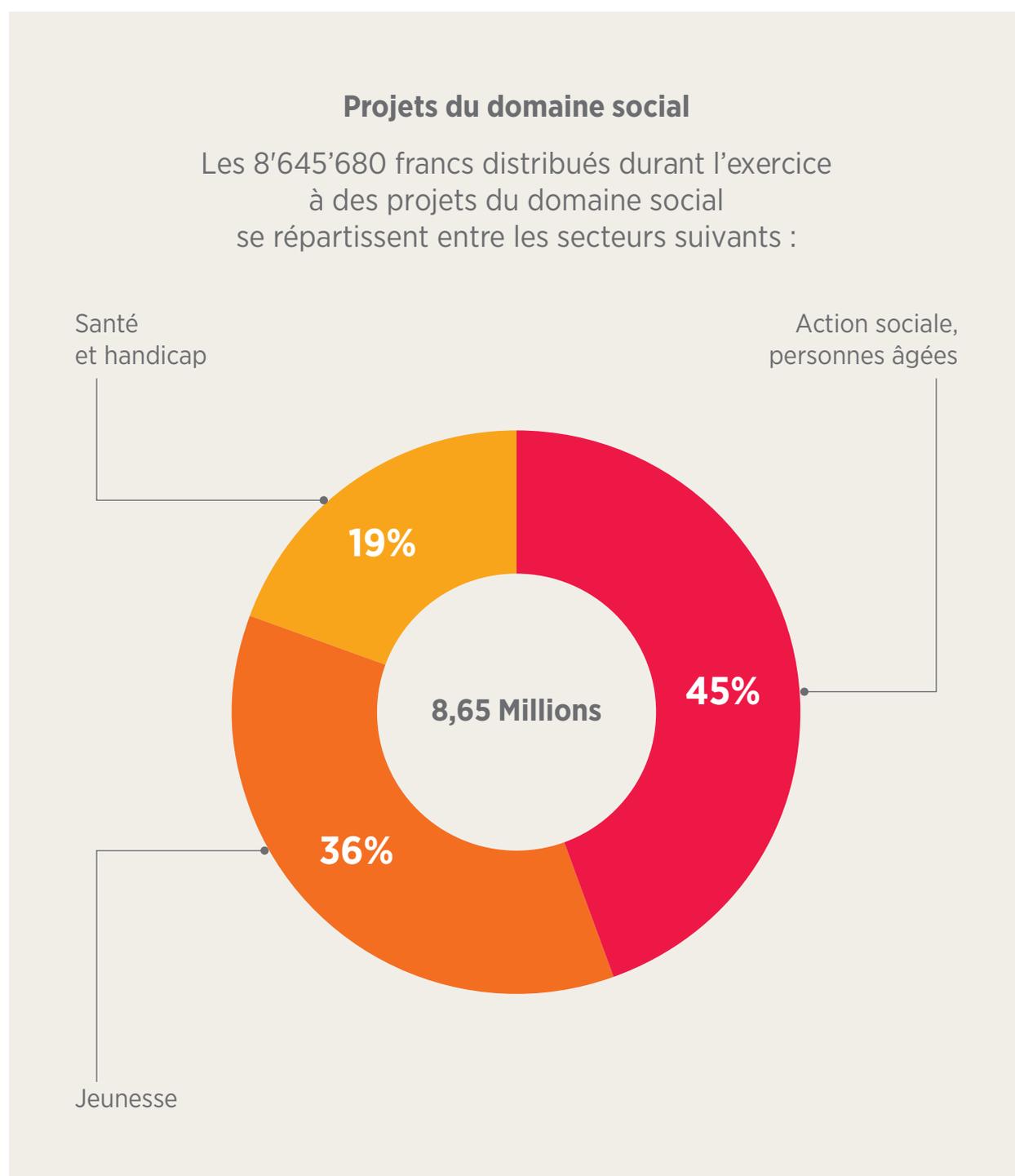
Le montant total alloué lors de chacune des quatre répartitions de l'exercice a fluctué entre 6,2 et 10,6 millions de francs.



5.1 Groupe d'experts Social

Cette commission a été présidée par **Madame Pascale Fischer** jusqu'au 31 décembre 2022, puis par **Monsieur Christophe Equey** à partir du 1er janvier 2023.

Membres : Madame Françoise Jaques (dès 01.01.2023)
Madame Hélène Brioschi Levi Monsieur Oscar Tosato (dès 01.01.2023)



5.2 Groupe d'experts Culture

Cette commission a été présidée par **Monsieur Pierre Starobinski** jusqu'au 31 décembre 2022, puis par **Madame Winka Angelrath** à partir du 1er janvier 2023.

Membres :

Monsieur Julien Feltin

Madame Khany Hamdaoui

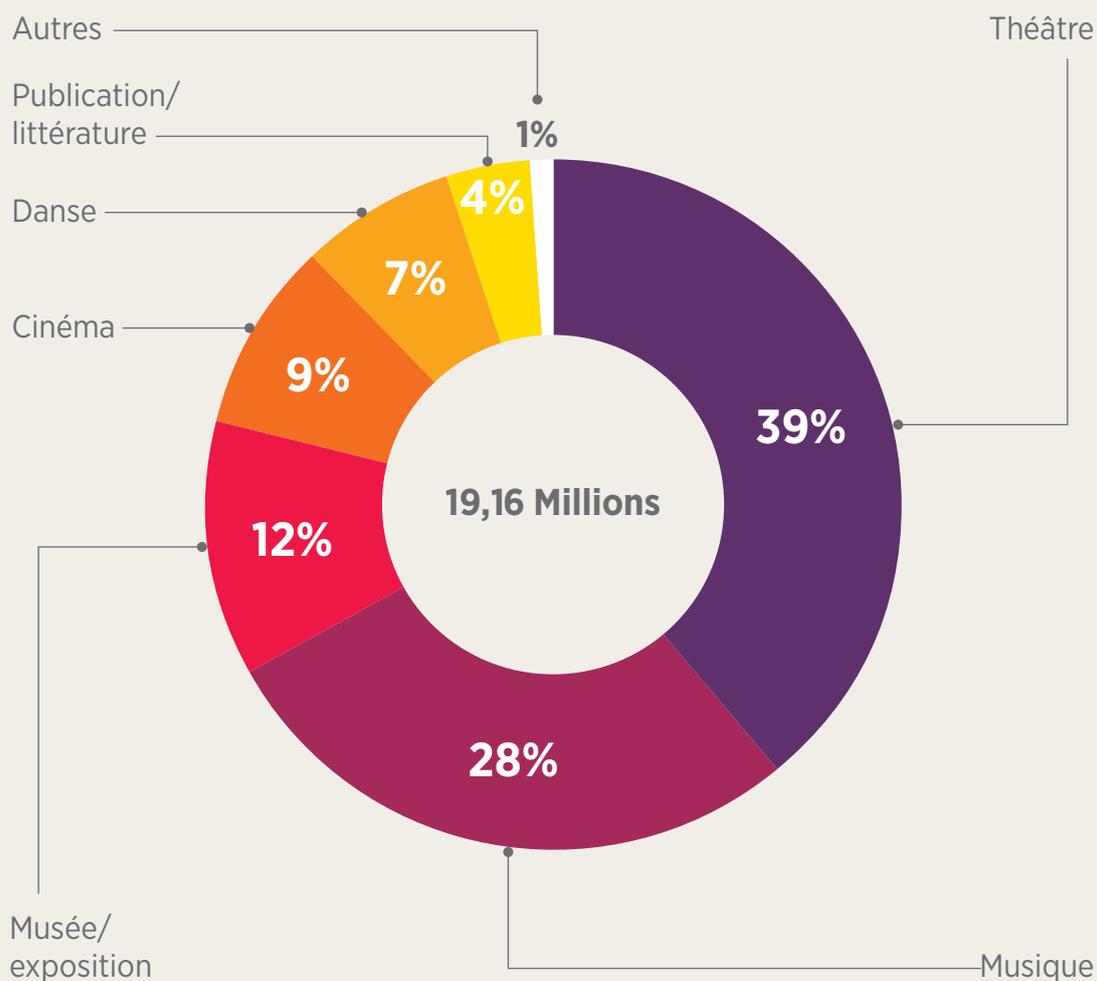
Madame Karine Grasset (dès 01.01.2023)

Madame Aglaja Kempf

Monsieur Patrick Mangold (dès 01.01.2023)

Projets du domaine de la culture

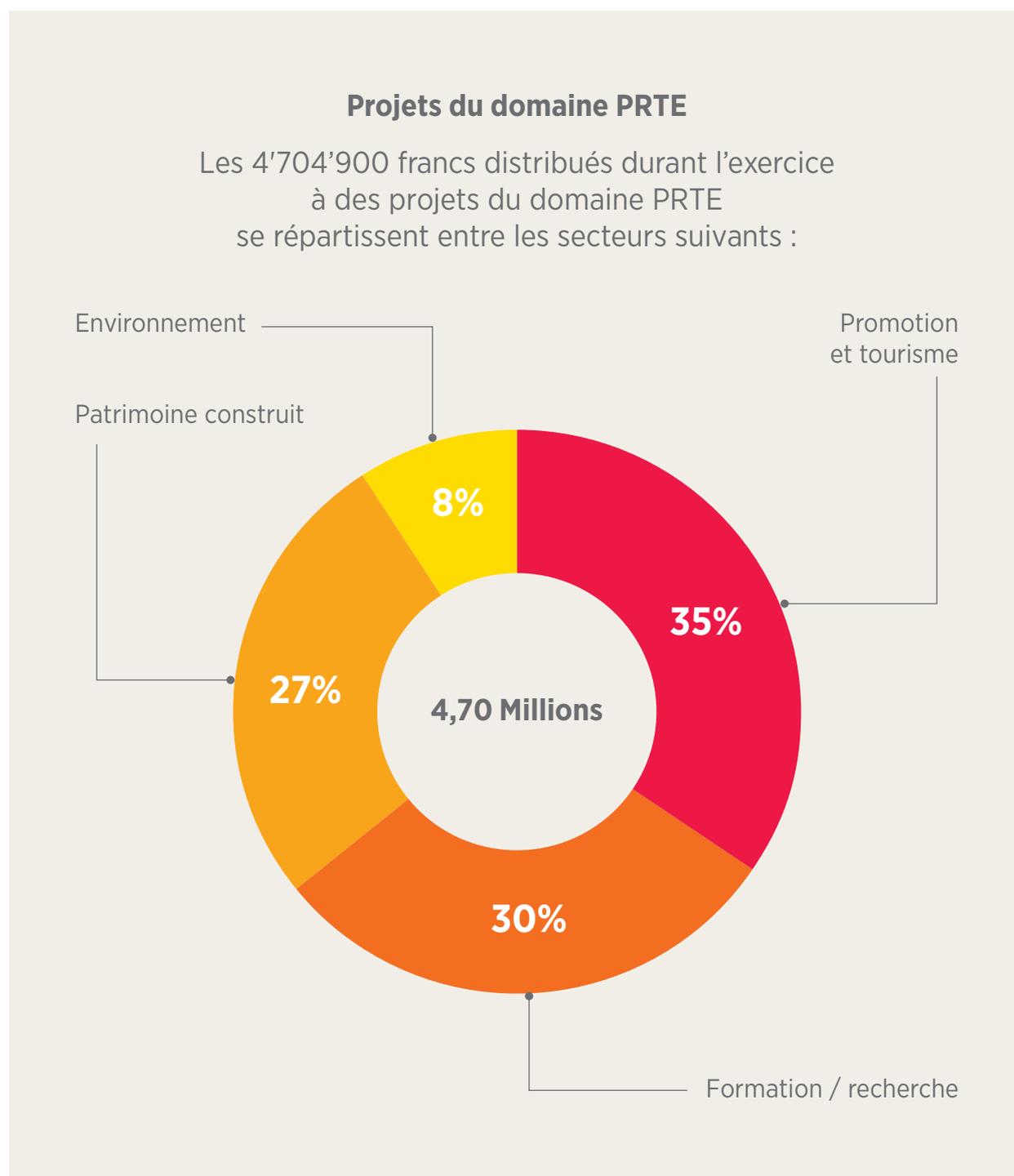
Les 19'160'000 francs distribués durant l'exercice à des projets du domaine de la culture se répartissent entre les secteurs suivants :



5.3 Groupe d'experts PRTE Promotion, Recherche, Tourisme, Environnement et Patrimoine construit

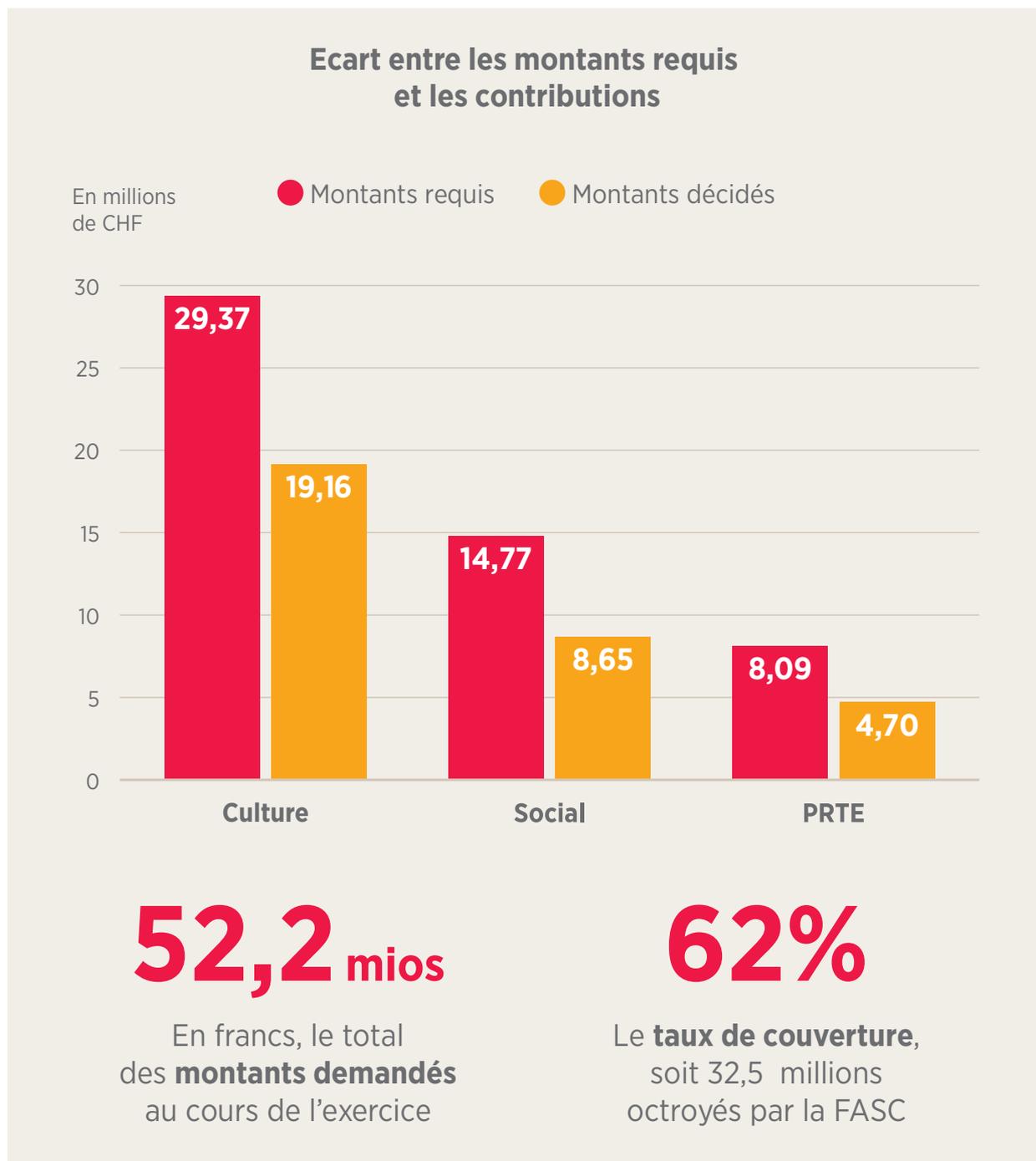
Cette commission est présidée par **Madame Catherine Labouchère**.

Membres : Monsieur Jacques Henchoz (dès 01.01.2023)
Monsieur Bruno Marchand Monsieur Rémy Jaquier (jusqu'au 31.12.2022)



5.4 Ecart entre les montants requis et les contributions

Le Conseil de Fondation attribue les soutiens en tenant compte des moyens à disposition, des critères et des règles d'attribution. Par ailleurs, il est très soucieux de l'équité de traitement.

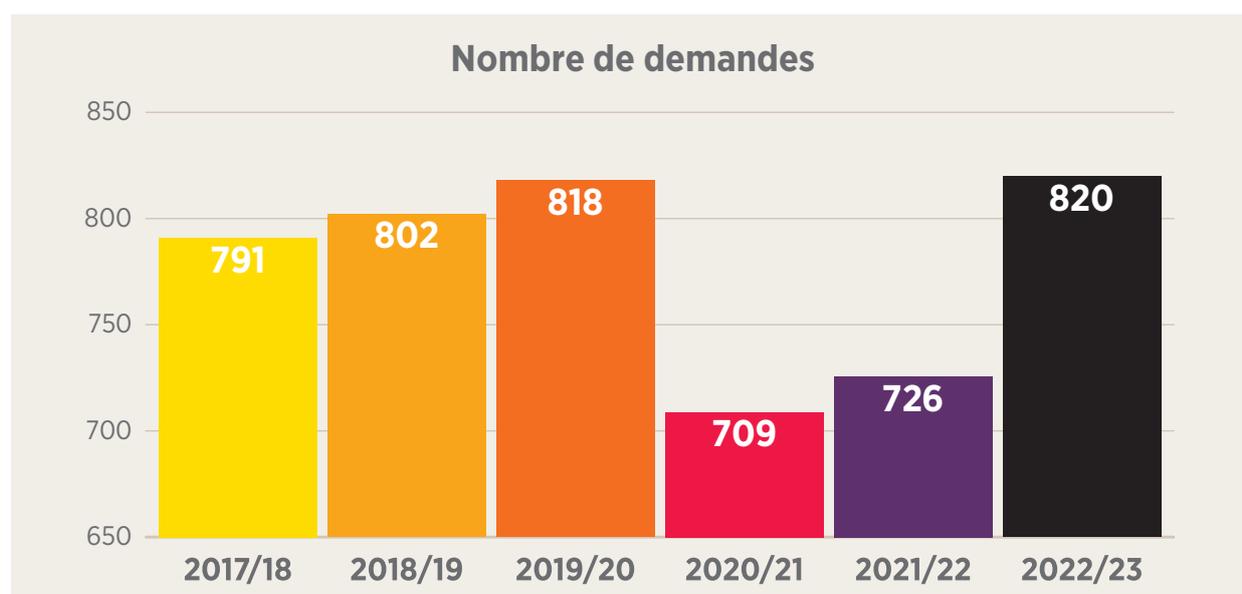


Par rapport à l'exercice précédent, le total des montants requis a diminué d'environ 2 millions de francs, mais les montants accordés ont augmenté de 400'000.- francs. Il en résulte une progression du taux de couverture de 2%.

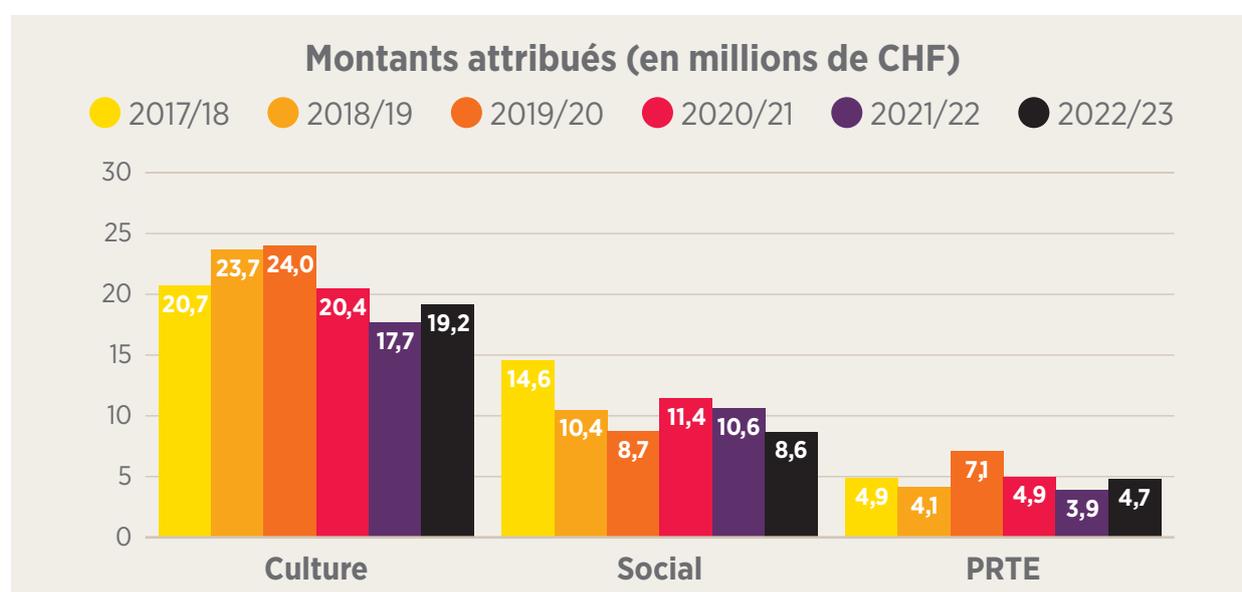
Le nombre de demandes est en progression, mais la hauteur des montants requis est plus faible (la FASC ayant été moins sollicitée pour des gros projets lors de cet exercice).

6 Evolution des demandes et des contributions accordées

La période de juillet 2022 à juin 2023 a marqué pour la première fois depuis la période COVID une augmentation du nombre de demandes (passant de 726 pour l'exercice précédent à 820). Le nombre de dossiers examinés retrouve les niveaux précédant l'épidémie.



Les montants accordés progressent également, mais dans une moindre mesure (+400'000 francs), car les montants requis ont diminué de plus de 2 millions de francs.





**La liste des institutions
et les montants accordés
ainsi que toutes les règles
d'attribution sont
consultables sur le site:
www.entraide.ch**

**Fondation d'aide sociale
et culturelle (FASC)**

**Commission vaudoise de répartition
de la Loterie Romande**

Rue St-Martin 9 - 1003 Lausanne

+41 (0) 21 351 00 65

vd@entraide.ch

www.entraide.ch

Septembre 2023

